

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 273 Rect.

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 68, substituer aux mots :

« à leur »,

les mots :

« par leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.